

Présentation des initiatives nationales et des pratiques recommandées Italie et France

Conférence internationale de l'OMPI sur le droit d'auteur et la gestion de l'information
émanant du secteur public à l'intention des pays les moins avancés et des pays en
développement

Nairobi, 14 juin 2019

Cristiana Sappa

Maître de conférences en droit des entreprises – Coordinatrice de la filière Droit
Iéseg School of Management – Département de management
c.sappa@ieseg.fr

Présentation. Italie et France

I. Italie

- A. Logiciels
- B. Patrimoine culturel

II. France

- A. L'initiative data.gouv.fr
- B. Licences <https://www.data.gouv.fr/fr/licences>

Présentation. Italie et France



I. Italie

A. Logiciels

1. Remarques liminaires

Les logiciels peuvent faire partie de l'information émanant du secteur public

Les logiciels sont régis par le droit d'auteur et d'autres règles

2. En quoi consiste l'initiative?

3. Pourquoi faut-il s'en réjouir?

... Plus d'informations en italien :

<https://docs.italia.it/italia/developers-italia/lg-acquisizione-e-riuso-software-per-pa-docs/it/bozza/>



Présentation. Italie et France



I. Italie

B. Patrimoine culturel

1. Exemples



Présentation. Italie et France

I. Italie

B. Patrimoine culturel

2. Règles applicables

a. Droit d'auteur

b. Règles applicables aux biens culturels

c. Autorisations administratives

d. Propriété privée

e. Autres prérogatives selon l'objet exact de l'accès ou de la réutilisation

3. Initiatives (dont il faut se réjouir)

a. Loi du 4 août 2017, n. 124

b. Initiatives en matière de numérisation au niveau régional



Présentation. Italie et France

II. France

A. Le portail [data.gouv.fr](https://www.data.gouv.fr)

B. Licences <https://www.data.gouv.fr/fr/licences>

Présentation. Italie et France



Présentation. Italie et France

Asante!

GRAZIE!

MERCI!

THANK YOU!

c.sappa@ieseg.fr